



18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Justice : modifications concernant l'allocation de spécificité pour le personnel pénitentiaire

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à rendre le package salarial du personnel pénitentiaire plus compétitif et à davantage l'aligner sur celui d'autres métiers de la sécurité.

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre du plan social visant à améliorer les conditions de travail et à renforcer l'attractivité de la profession pénitentiaire. En termes de rémunération, le projet poursuit un double objectif :

- étendre le champ d'application de l'allocation de spécificité aux experts techniques du cadre de surveillance
- augmenter le montant de cette allocation pour tous les membres du personnel qui entrent dans le champ d'application de cette allocation

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État, après négociations syndicales.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 avril 2003 octroyant une allocation de spécificité à certains agents en service dans les services extérieurs de la Direction générale EPI - Établissements pénitentiaires, à l'exclusion du personnel de surveillance et technique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

